



Conseil communal
de Palézieux

CONSEIL DU 24 SEPTEMBRE 2009

PROCES-VERBAL

23 conseillères et conseillers répondent à l'appel de la secrétaire.

Excusés: Madame Marina Flückiger, membre démissionnaire
Mesdames Thérèse Andrey et Nathalie Thomas
Messieurs Etienne Chamot, Nicolas Daepfen, Patrick Favre,
Olivier Morel, Eric Ramseyer, Yvan Sangiorgio, Alain Widmann et
André Zutter

- Les membres du Conseil acceptent ces excuses à l'unanimité.

Il est 20h02 lorsque M. Jean-Luc Schwaar, président, déclare ouverte la séance.

M. Jean-Luc Schwaar souhaite la bienvenue à toutes les conseillères et à tous les conseillers communaux ainsi qu'aux représentants de la presse et lit l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité et qui se présente comme suit:

1. *Communications du président, courrier.*
2. *Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2009.*
3. *Préavis 09/09 Crédit concernant la fermeture du couvert de la déchetterie ainsi que l'aménagement d'une place de dépôt des branches.*
4. *Préavis 10/09 Crédit concernant le remplacement de la sonorisation de la salle polyvalente.*
5. *Préavis 11/09 Crédit concernant le remplacement du matériel informatique de l'administration communale.*
6. *Préavis 13/09 Arrêté communal d'imposition pour l'année 2010.*
7. *Préavis 14/09 Vente d'une parcelle en zone industrielle.*
8. *Préavis 15/09 Crédit concernant le remplacement du fourneau à gaz de l'Auberge.*
9. *Divers et propositions individuelles.*

1 Communications du président, courrier

a. Démission de Madame Marina Schwerzmann-Flückiger

M. Jean-Luc Schwaar, annonce la démission de Madame Marina Flückiger. Elle déménage après son mariage et ne pourra donc plus siéger au conseil communal de Palézieux. Dans sa lettre de démission, Madame Flückiger invite tous les membres du conseil à assister à la cérémonie religieuse de son mariage.

Au vu de cette nouvelle démission, une élection complémentaire s'impose de plus en plus.

M. Jean-Luc Schwaar répète que les éventuels candidats peuvent d'ores et déjà se faire connaître auprès du Bureau.

b. Lancement de la campagne de communication sur le développement de la commune

La Municipalité annonce que le lancement de sa campagne de communication sur le développement de la commune (Palézieux plus) aura lieu le samedi 10 octobre 2009 à 10 heures 10 précises devant le collège de Palézieux-Village. Les membres du conseil et toute la population y sont conviés pour montrer leur soutien à ce projet de développement.

c. Remise des rapports des commissions

M. Jean-Luc Schwaar relève que tous les rapports de commission lui sont parvenus dans les délais, voire en avance. Il remercie tous les commissaires.

2 Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2009

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2009 a été rédigé sous une nouvelle forme, offrant une synthèse des différents points traités et non plus un compte-rendu mot à mot. Le procès-verbal ne suscite ni remarques ni commentaires. Il est donc soumis au vote.

Le procès-verbal du conseil du 23 juin 2009 est accepté sans modification à l'unanimité.

3 Crédit concernant la fermeture du couvert de la déchetterie ainsi que l'aménagement d'une place de dépôt des branches

Etant donné que Messieurs Widmann et Favre (rapporteur désigné) sont absents, M. Jean-Luc Schwaar prie le troisième membre de la commission, Madame Irène Stuby de bien vouloir donner lecture du rapport. La commission recommande aux membres du conseil communal:

- d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux nécessaires à la fermeture du couvert de la déchetterie pour éviter les visites indésirables et garantir la sécurité requise par la nature des déchets qui s'y trouvent en accordant le crédit de 16 000 francs demandé à cet effet;
- d'autoriser la Municipalité à étudier l'aménagement d'une place de dépôt de branches pour éviter le remplissage trop rapide de la benne de déchets verts et permettre le broyage des branches sur place en accordant le crédit de 22 000 francs demandé à cet effet.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Discussion

Participation de la commune de Granges au financement des travaux

La commune de Granges n'étant pas encore partenaire, elle ne sera pas non plus partie prenante pour les travaux d'aménagement envisagés. Palézieux en assumera seule le coût.

En quoi consiste une place de dépôt de branches

Le montant demandé par la Municipalité ne comprend pas uniquement le prix d'une machine à déchiqueter, mais le montage d'un bac de 15 m² et de 2 m de haut avec des montants métalliques et des poutres en bois pour récolter les branchages.

- **Le préavis municipal n° 09/09 – concernant un crédit concernant la fermeture du couvert de la déchetterie ainsi que l'aménagement d'une place de dépôt des branches est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

4 Préavis 10/09 – concernant un crédit pour le remplacement de la sonorisation de la salle polyvalente

M. Christophe Stauffer, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport qui indique que l'installation de sonorisation à remplacer date de la construction du collège. Elle tombe souvent en panne et ne répond plus aux besoins des utilisateurs. La commission recommande donc aux membres du conseil communal d'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement de la sonorisation en lui accordant le crédit de 17 000 francs demandé à cet effet.

L'objet ne suscitant aucune discussion ni remarque, il est soumis au vote.

- **Le préavis municipal n° 10/09 – concernant un crédit pour le remplacement de la sonorisation de la salle polyvalente est accepté à l'unanimité.**

5 Préavis 11/09 – concernant le renouvellement du matériel informatique de l'administration communale

Mme Joëlle Hilfiker, chargée de rapporter pour le compte de la commission, donne lecture du rapport de commission. La commission relève les principaux avantages qu'apporte la solution retenue par la Municipalité, à savoir:

- La sécurité des données placées sur un serveur externe
- La compatibilité de la solution avec le projet de fusion des communes
- La nécessité de s'équiper d'un lecteur de cartes de crédit

Considérés les différents aspects du renouvellement du matériel informatique en regard des besoins actuels et futurs, la commission recommande l'acceptation du préavis tel que présenté.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Discussion**Externalisation du serveur**

Le serveur actuel n'est plus fiable. Deux solutions ont été envisagées: échange avec Oron ou suppression du serveur avec externalisation. La Municipalité a finalement opté pour l'externalisation qui présente plusieurs avantages, notamment financiers, sécuritaires et organisationnels. Le choix d'OFISA s'est imposé parce que la commune travaille d'ores et déjà avec ce fournisseur pour d'autres services. Cette solution permet d'économiser plus de 10 000 francs.

OFISA propose l'hébergement sous la forme d'une prestation moyennant le paiement d'un montant de 731.70 francs à l'initialisation, 4000 francs d'installation et d'un abonnement annuel de 4842 francs.

Lecteur de cartes de crédit

Cet équipement s'impose de nos jours dans une administration moderne.

- **Le préavis municipal n° 11/09 – concernant le renouvellement du matériel informatique de l'administration communale est accepté à l'unanimité.**

M. Jean-Luc Schwaar précise que le préavis 12/09 a été retiré de l'ordre du jour par la Municipalité et sera présenté à l'occasion d'une autre assemblée.

6 Préavis 13/09 – concernant l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2010

M. Daniel Hilfiker, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport de commission. La commission relève que les comptes communaux se sont soldés par un résultat positif en 2008, malheureusement englouti par la facture sociale finale pour l'année 2009. Malgré l'endettement résiduel conséquent de la commune, il est important de ne pas charger plus encore la population et de garder un taux intéressant pour rester attractive. La commission soutient donc la Municipalité dans son option de reconduire l'arrêté d'imposition 2010 sur les mêmes bases que celui de 2009, à savoir à 80 points et recommande l'acceptation du préavis tel que présenté.

L'objet ne suscitant aucune discussion ni remarque, il est soumis au vote.

- **Le préavis municipal n° 13/09 – concernant l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2010 est accepté à l'unanimité.**

7 Préavis 14/09 – concernant la vente d'une parcelle en zone industrielle

M. Claude-Alain Stuby, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport de commission. Considérant que la vente de cette parcelle s'inscrit dans la stratégie de développement communal, que des entreprises souhaitent s'installer à Palézieux sur de grandes surfaces et que cette parcelle n'a pas trouvé d'acquéreur jusqu'ici, la commission recommande d'accepter le préavis tel que proposé.

M. Jean-Luc Schwaar met cet objet en discussion.

Discussion

Aspects financiers

Le prix du m² fixé à 60 francs peut paraître bas, mais ce tarif a été validé par le conseil communal.

Aspects fiscaux

Le conseil communal avait décidé que l'acquéreur d'une parcelle serait tenu de déposer sa raison sociale à Palézieux. Dans le cas de Streetbox SA, il s'agit d'une société qui construit des halles qu'elle loue ou vend ensuite à des artisans et à des PME. Dans ces circonstances, il paraît difficile de lui imposer une installation à Palézieux. En revanche, pour les locataires des halles, il en ira différemment. On rappelle que selon la loi fiscale, une société paie ses impôts à la commune sur le territoire de laquelle elle exerce son activité. Cette parcelle offre la possibilité de construire 20 box.

Affectation

La Municipalité craignait que ces box soient utilisés comme de simples dépôts de matériel. Ce scénario paraît peu probable au vu du prix conséquent de la location.

- **Le préavis municipal n° 14/09 – concernant la vente d'une parcelle en zone industrielle est accepté à l'unanimité.**

8 Préavis 15/09 – concernant le remplacement du fourneau à gaz de l'Auberge communale

M. Pierre-André Maillefer, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport de commission. La commission souligne que le fourneau a d'ores et déjà été remplacé pour des raisons de sécurité. Le préavis permet de régulariser la dépense urgente engagée par la Municipalité. La commission recommande donc d'accepter le préavis tel que présenté.

L'objet ne suscitant aucune discussion ni remarque, il est soumis au vote.

- **Le préavis municipal n° 15/09 – concernant le remplacement du fourneau à gaz de l'Auberge communale est accepté à l'unanimité.**

9 Divers et propositions individuelles

Changement du fourneau de la salle communale de Palézieux-Village

Le remplacement est envisagé. Il est prévu de le raccorder au gaz. Dès lors, une étude est en cours pour déterminer le coût de ces opérations.

Durées d'amortissement

L'amortissement d'un bien dépend du type de matériel, les bâtiments, par exemple, s'amortissent sur 30 ans, l'équipement informatique sur 5 ans.

Constructions «étranges»

Hôtel de la Gare: l'abri offre une certaine protection aux clients du restaurant durant les travaux.

Cabane derrière l'entreprise Pousaz: il s'agit d'un chalet destiné au marché de Noël de Montreux. Le constructeur loue du terrain au propriétaire. Ce chalet sera prochainement transféré.

Réfection de la rue de la Gare

Des ralentisseurs provisoires (cubes orange et blancs) seront posés pour tester leur effet sur le flux de circulation. La signalisation se fera dès que le goudron aura suffisamment séché.

S'agissant des places de stationnement devant l'Union, elle peuvent paraître dangereuses, mais elles ralentissent le trafic et ont été validées par le service des routes. Durant la mise à l'enquête, personne n'a déposé d'opposition.

Eclairage du terrain de sport

Collège de Palézieux-Village: cet éclairage est provisoire. Depuis que le terrain a été aménagé en terrain de rugby, il s'est avéré nécessaire d'assurer un bon éclairage pour les entraînements en soirée. Les offres pour un éclairage définitif sont à l'étude et feront l'objet d'un prochain préavis. L'éclairage doit suffire pour les entraînements seulement étant donné que les dimensions du terrain ne permettent pas son homologation officielle.

Terrain de Montelly: l'éclairage risque d'éblouir les automobilistes qui descendent de la Gare. L'entreprise qui a posé les mâts a été contactée, mais aucun contrôle n'ayant eu lieu, la Municipalité reviendra à la charge.

Trafic devant le collège de Palézieux-Village

Le canton n'autorise pas de zones 30km/h sur le territoire communal. Dans le canton de Vaud, 90% des zones 30km/h créées sont illégales. Dans ce cas, les polices municipales appliquent

des conventions entre elles. De telles zones sont limitées à des routes secondaires sans issue (circuit), comme à la Sauge par exemple (zone de rencontre à 20km/h). Or, dans la périphérie du collège, il s'agit d'une route cantonale de transit.

La Municipalité envisage la pause d'un rehausseur de chaussée...

Les parents qui font le taxi devant le collège sont aussi une source de danger. Néanmoins, les contrôles radar effectués à cet endroit ont révélé peu d'excès de vitesse.

Musée d'art

La candidature de Palézieux a récolté un grand degré de sympathie. Depuis, la commune croule sous les demandes d'entreprises souhaitant s'établir à Palézieux. L'opération de communication est donc réussie.

Auberge communale sans fumée

L'établissement est devenu non fumeur. L'installation d'un fumoir provisoire a été refusée par les autorités compétentes. Cette décision pourrait être revue si la baisse du chiffre d'affaires devait s'avérer trop importante. Avec le temps, les clients vont s'adapter. L'expérience d'autres pays d'Europe le démontre. Les réglementations sont très sévères en la matière.

Adresses e-mail

Président: president.conseil@palezieux.ch

Secrétaire: secretaire.conseil@palezieux.ch

Prochaines assemblées du conseil communal

L'assemblée prévue en octobre est annulée. La prochaine se tiendra le 24 novembre. La dernière assemblée de l'année se réunira le 4 décembre.

Fusion des communes

L'étude de fusion progresse. La Municipalité réunira la commission de fusion pour définir une stratégie communale entre l'exécutif et le législatif. La réunion a été fixée au vendredi 2 octobre au stand de tir à 19 heures.

La séance est close à 21h10

Le président

La secrétaire

Jean-Luc Schwaar

Evelyne Campana